

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2026**

Délibération n° 2026-01-011

Date de la convocation : 31 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **15**

Nombre de procurations : **5**

Votes : **20**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le six février deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

ROCHETIN Pascale, procuration à MANDON Geneviève
THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc
CROZET Hélène, procuration à RAYMOND Jonathan
LARGERON Olivier, procuration à SEUX Christian
ORIOU Jessica, procuration à LESCANNE Etienne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260206-2026-01-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

Absent excusé :

Secrétaire : SANTIAGO François

OBJET : BATIMENTS COMMUNAUX – CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ESPACE DE LOISIRS ET VIE SOCIALE INTERGENERATIONNEL ET MULTI-ACTIVITES PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Monsieur le maire expose que dans le cadre de l'ouverture du nouveau bâtiment Espace de Loisirs et Vie Sociale Intergénérationnel et Multi-Activités qui sera occupé principalement par l'association Familles Rurales pour accueillir les activités périscolaires, extrascolaires, espace vie sociale et relais familles, il est nécessaire de conventionner avec elle sur les modalités d'occupation des locaux.

Le projet de convention est joint en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la convention et AUTORISE le maire à la signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 6 février 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
François SANTIAGO